



BULLETIN D'INFORMATIONS
N°164-OCTOBRE 2016
Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400
Tel 02.98.68.15.21.
Fax 02.98.68.34.82.
courriel : mairie.saintservais@orange.fr
Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune
www.saint-servais-29.fr

URGENCES : Médecin de garde **15 SAMU**, Pharmacie de garde **3237**, Pompiers **18**, portable **112**, Gendarmerie **17**

MÉMO : École **09.61.20.66.81**, Garderie **06.87.29.71.04**
Infirmière Libérale, Mme HENNEQUEZ : **07.86.05.43.81**

AGENDA

- ☛ **Concours de pétanque et jet de bouchon** organisés par « l'inattendue » le samedi 1^{er} octobre à 14h30.
- ☛ **Thé dansant** organisé par le temps libre le dimanche 9 octobre à la salle polyvalente à partir de 14h.
- ☛ Jeu « le savez-vous ? » à la salle polyvalente de SAINT-SERVAIS le mardi 18 octobre organisé par les Aînés ruraux du Ponant.
- ☛ Repas CCAS le samedi 15 octobre, inscription en Mairie jusqu'au 7 octobre.

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 septembre sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Marcel DETHINNE. Le secrétaire de séance est David LE BORGNE.

EXTENSION ECOLE

Le permis déposé le 1er juin dernier a été accordé le 15 juillet 2016 sous réserve de respecter des prescriptions. Une modification de permis va être déposée. A la demande de l'architecte des Bâtiments de France, la façade sera dans la continuité de l'école existante avec un enduit en hauteur et un trespas sur la partie basse.

ENTREE 2016-2017

Les effectifs sont de 143 élèves pour la rentrée 2016-2017. La répartition, établie en 6 classes, est la suivante : 30 en PS, 29 en MS-GS, 21 CP, 19 en CE1, 22 en CE2-CM1, 22 en CM1-CM2.

Les horaires de garderie sont 7h30 à 8h45 et 16h45 à 18h45. Les tarifs de garderie restent inchangés. La garderie du matin est fixée à 0,80 euro. Pour la garderie du soir de 16h40 à 18h30, le tarif reste à 1,60 euro, goûter compris. De 18h30 à 18h45, le tarif est fixé à 0,50 euro par quart d'heure commencé. Le prix du repas est fixé à 2,70 euros pour les enfants habitant la commune. Pour les enfants extérieurs à Saint-Servais, le prix est de 3,70 euros.

TAP

120 enfants environs fréquentent les TAP. Une équipe de 11,5 personnes encadrent les TAP. Nous recherchons une douzième personne, pour toutes personnes intéressées, prendre contact avec la mairie.

CENTRE DE LOISIRS

Des aménagements ont été réalisés au mois d'août par les élus dans la garderie et le préau couvert à la demande de la PMI. Suite au rendez-vous du 1^{er} septembre, la PMI a donné un accord verbal pour une capacité d'accueil des enfants de moins de 6 ans à 24 enfants. Malgré l'augmentation de la capacité d'accueil globale à 49 enfants, le centre de loisirs ne peut accepter toutes les inscriptions faute de places suffisantes. Le comité de pilotage met tout en œuvre pour satisfaire au mieux les demandes des parents.

Depuis le 7 septembre, la garderie du matin et le centre de loisirs cohabitent dans les mêmes locaux. L'organisation se met en place. Une communication est faite pour expliquer aux parents le pourquoi de cet aménagement.

EXPERTISE ÉCOLE

Un rendez-vous a eu lieu le mercredi 7 septembre à 14h00 à l'école avec les entreprises, l'architecte et les assurances respectives. Les travaux de réparation sont validés. Le coût sera pris en charge par les assurances des différents prestataires lorsqu'elles auront trouvé un accord.

ACHATS DIVERS

Accord du conseil pour l'achat de 3 dessins de l'artiste Fons de KORT.

L'entreprise « La maison de la façade » réalisera l'enduit sur le parking de la mairie.

Matériel de désherbage alternatif, le conseil donne son accord pour un échange standard de moteur complet.

Des demandes de devis sont en cours pour mettre un tunnel près de l'atelier.

L'aménagement du parking de l'école est en cours, le devis pour l'achat de bornes est validé.

Le point à temps sera fait fin septembre par l'entreprise Le Foll.

L'étude pour l'achat d'un logiciel de facturation périscolaire et de scannérisation avec douchettes pour la rentrée prochaine.

Les murs, les sols, la salle de bain et l'escalier intérieur de l'appartement au-dessus du musée sont à rafraichir, des demandes de devis sont en cours.

DISSOLUTION DU CCAS

La trésorerie nous informe sur la mise en œuvre de l'article 79 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République supprimant l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants.

Pour information, en l'absence de CCAS, les compétences sociales correspondantes sont directement exercées par la commune, dans son propre budget, et exécutées financièrement par le comptable directement dans la comptabilité communale.

Il ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune. Le conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Diagnostic église transmis à la DRAC et à l'architecte des Bâtiments de France.

Prochain conseil le mardi 18 octobre.

ÉTAT CIVIL

Naissance : Dario GADANHO, 1 rue Runglas, né le 24 août 2016.

Mariage : Magali MADEC, Exploitante Agricole et Sébastien ROCIPON, Agriculteur, mariés le 10 septembre 2016.

PERMANENCE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

M. Jean-Marc PUCHOIS et Mme Elizabeth GUILLERM ont été élus en mars 2015 pour représenter le canton de Landivisiau au Conseil Départemental du Finistère.

Pour prendre rendez-vous avec les conseillers départementaux du canton de Landivisiau, merci d'appeler pour M. Jean-Marc PUCHOIS : la Mairie de Lampaul-Guimiliau au 02-98-68-76-67 et pour Mme Elizabeth GUILLERM : le secrétariat du Groupe des élus de l'Alliance pour le Finistère au 02-98-76-24-08.

Il vous est également possible de leur écrire aux adresses suivantes : jean-marc.puchois@finistere.fr ou elisabeth.guillerm@finistere.fr.

Une permanence sera effectuée à la Mairie de SAINT-SERVAIS le Mercredi 28 septembre de 10h00 à 12h00.

REMANIEMENT CADASTRAL

Suite au remaniement du plan cadastral de la commune de SAINT-SERVAIS, nous rappelons aux propriétaires concernés que la date d'envoi de relevés cadastraux est le 5/10/2016 soit par courrier au Centre des Finances Publiques à Brest ou directement en Mairie. Les géomètres de la Direction Générale des Finances Publiques se tiennent à votre disposition au 02 98 80 89 21.

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE LANDIVISIAU

<i>Permanences</i>	A la Mairie de BODILIS	A la Mairie de PLOUNÉVENTER
OCTOBRE 2016	Jeudi 20 octobre de 9h00 à 12h00	Jeudi 20 octobre de 9h00 à 12h00
<i>Temps d'éveil</i>	A BODILIS	Salle Sklerijenn à PLOUNÉVENTER
OCTOBRE 2016	Lundi 10 octobre à 10h30 au pôle enfance Arc En Ciel	Jeudis 6 et 13 octobre à 9h30 ou à 10h30 Eveil au mouvement et au jeu

Afin de répondre au mieux aux parents et assistant(e)s maternel(le)s, un nouveau planning d'ouverture est mis en place à partir du 5 septembre à LANDIVISIAU.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h/12h30	9h/12h30	9h/12/30	9h/12h30	9h/17h
13h/18h	13h/17h	13h/18h	13h/19h45	

Matinée de découverte du Relais Parents Assistantes Maternelles

Le Relais Parents Assistantes Maternelles organise une matinée de découverte le samedi 8 octobre de 10h à 12h (5 rue des capucins). Au programme : rencontre avec l'équipe, exposition photos des activités du Relais, espace jeu, matériel sensoriel et de motricité, instruments de musique...

Temps d'échanges et de rencontre entre nouvelles Assistantes Maternelles

Vous débutez dans la profession d'assistante maternelle ?

Les animatrices du Relais et les puéricultrices du service de la Protection Maternelle et Infantile vous proposent un temps d'échanges et de rencontre le lundi 3 octobre à 20h au RPAM à Landivisiau. Lors de cette soirée, vous pourrez échanger sur vos débuts dans la profession, vos pratiques professionnelles, vos difficultés éventuelles...

Ouvert aux assistantes maternelles agréées depuis 2013 ! Merci de vous inscrire auprès des animatrices.

SKATE-PARK

Les bancs ne sont en aucun cas des supports de glisse ou autres activités sportives. Cela les détériore !

Merci de ne plus les utiliser à ces fins sinon des sanctions devront être prises contre les personnes concernées, avec une éventuelle fermeture de l'aire de jeu. Par ailleurs, merci aux utilisateurs de respecter ces lieux en ramassant leurs déchets et en utilisant le conteneur mis à disposition à cet effet.

COMITÉ DES FÊTES

Un nouveau comité des fêtes s'est constitué. Si vous désirez participer à l'animation communale, **rejoignez le nouveau bureau** : renseignements auprès de M.BELLEC Xavier au 06.98.15.27.88.

RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en octobre 2000 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

PAROISSE

Messes dans l'Ensemble Paroissial

Dimanche 2 octobre : messe à 10h30 à BODILIS.

Samedi 8 octobre : messe à 18h00 à SAINT-DERRIEN.

Dimanche 16 octobre : messe à 10h30 à PLOUNEVENTER.

Samedi 22 octobre : messe à 18h00 à SAINT-SERVAIS.

Samedi 29 octobre : messe à 18h00 à PLOUNEVENTER.

DÉRATISATION

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu le jeudi 13 octobre 2016 sur la commune de Saint-Servais. Merci de vous inscrire en Mairie avant cette date.

URBANISME

Permis de construire :

Déposée le 5/09/2016	M.TREGUER et Mme ECHAUBARD	Kerhéol	Maison Individuelle
----------------------	----------------------------	---------	---------------------

Certificat d'urbanisme :

Déposé le 2/09/2016	Maître Anne ALBERT	Reun Ar C'hi
---------------------	--------------------	--------------

Rappel : les ravalements, les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1m80 doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

UNION SPORTIVE SAINT-SERVAIS / SAINT-DERRIEN

U.S SAINT-SERVAIS A	
2 octobre	Championnat à 15h30 à SAINT-SERVAIS Contre OLYMPIQUE SIBIRIL
9 octobre	Coupe de District
16 octobre	Championnat à 15h30 à PLOUGOURVEST Contre E.F. PLOUGOURVEST
23 octobre	Championnat à 15h30 à SAINT-SERVAIS Contre F.C. LANHOUARNEAU PLOUNEVEZ B
30 octobre	Championnat à 13h30 à SAINT-THEGONNEC Contre E.S.SAINT-THEGONNEC B

AU BOUILLON DE CULTURE

ENCORE DES NOUVEAUTES : En Romans : Les sentiers de l'exil de Françoise Bourdon - Demain il fera beau de Céline Rouillé - Fuir la colline aux esclaves de Kathleen Grissam

En policiers : La mort au bord de l'étang et Marée blanche de Jean Failler - Carthage de Joyce Carol Oates - Retour à Glenmoran de Eric le Nabour - A perdre haleine d'Aga Lesniewicz

Pour les jeunes : Mauvais garçon et Les larmes de l'assassin. **Et bientôt l'arbre à livres !!!**

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

KIG-HA-FARZ DU PONANT : Il sera servi à la salle Sklerijenn à Plouneventer, le MERCREDI 5 OCTOBRE. Une participation de 11 € sera réclamée à chaque convive, le coût supplémentaire sera pris en charge par le secteur du Ponant. Les retardataires doivent s'inscrire au plus vite auprès d'Yves Gaudin.

MARCHE DE SOLIDARITE : le Secteur du Ponant organise une Marche de Solidarité au profit de France Alzheimer et Solidarité Madagascar, le SAMEDI 15 OCTOBRE, à Guimiliau. Deux circuits de 5/6 kms et 8/9 kms seront proposés. Inscriptions à partir de 13h45, 5 € collation comprise. Départ à 14h00 de la salle polyvalente. Les non marcheurs pourront pratiquer des jeux divers : pétanque, dominos, scrabble, triominos ... Apporter vos jeux.

JEU « LE SAVEZ-VOUS » : Le prochain jeu sera organisé à la salle polyvalente de Saint-Servais, le MARDI 18 OCTOBRE, à partir de 14h. Inscriptions 1 € collation comprise, sur place à partir de 13h30.



Programme des vacances de la Toussaint

Vive l'automne

Mercredi 19 octobre : décoration automnale, Balade

Jeudi 20 octobre : activité manuelle sur l'automne et Jeux sportifs

Vendredi 21 octobre : cadre d'automne et Jeux collectifs



Raconte-moi une histoire...d'halloween

Lundi 24 octobre : décoration du centre, création d'un livre (tout au long de la semaine) et Jeux collectifs

Mardi 25 octobre : petit théâtre d'halloween

Mercredi 26 octobre : masques et Concours de grimaces

Jeudi 27 octobre : photophore, petit fantôme et Fantôme party

Vendredi 28 octobre : chapeaux de sorcières et sorciers, et Chasse au grimoire

Lundi 31 octobre : petit panier d'halloween et Maquillage

Mercredi 2 novembre : brochette de bonbons /mise en place de la décoration/maquillage et Boum !!!



PETITES ANNONCES ET MANIFESTATIONS

Formation gratuite sur internet : vous êtes débutant sur internet ou vous souhaitez développer vos connaissances ? vous êtes exploitant agricole, salarié ou travailleur non salarié, demandeur d'emploi, mère ou père au foyer, retraité ou tout simplement vous avez plus de 17 ans et vous désirez vous former à internet. Inscrivez-vous ! Le pôle des métiers de Loc-Eguiner-Landivisiau propose des formations « Visa Internet », financées par la Région Bretagne, en 4 séances de 2 heures 30 en novembre et décembre 2016. Contactez Eliane par téléphone au 02 98 24 77 54 (le matin), ou par mail : poledesmetiers.ireo@gmail.com

Déclarez vos ruches du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 :

-une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeille détenue
-toutes colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches ou ruchettes de fécondation.
La déclaration peut se faire en ligne sur le site « mesdemarches.agriculture.gouv.fr ».

Atelier Scrapbooking :

-un premier atelier adulte de scrapbooking vous sera proposé à la salle des associations le lundi 10 octobre 2016 à 20 h30 plutôt réservé aux débutants, ou semi débutants, vous réaliserez une petite pochette pour y ranger vos photos de vacances. L'atelier sera réalisé à partir des produits de la marque Scrap Plaisir, marque française de produits de loisirs créatifs ; coût de l'atelier = 3€, inscription par mail : armelle.kerdoncuff@laposte.net
-un atelier enfant est aussi prévu le mercredi 2 novembre 2016 de 14 h à 16 h 30, âge minimum 9 ans, inscription obligatoire également.

Association des riverains de la BAN

Le bureau de l'association a dernièrement rencontré le commandant de la BAN afin de faire le point sur les délocalisations. Malgré un effort fait dans ce sens, le bruit engendré par les ASSP demeure inacceptable pour la population et l'association de défense des riverains continue son combat pour une délocalisation accrue voire complète de ces exercices infernaux qui portent atteinte à notre santé.

Voici les nouveaux numéros à composer pour déposer vos doléances :

- le standard 02 98 24 20 00 reste accessible et permet de contacter les différents numéros de la BAN, ainsi que le personnel de permanence qui sera à même d'enregistrer vos doléances, si besoin.
- Le 02.98.24.26.06. qui permet de joindre normalement une personne en permanence pour enregistrer les doléances.

D'autre part, l'association a désormais un site Web : www.riverains-ban-29.fr sur lequel vous pouvez aussi vous exprimer en plus de vous informer des dernières démarches.

Nous vous rappelons aussi que vous pouvez consulter le site de la station de bruit basée à la mairie de Bodilis : eans.net. Sur ce dernier, vous pourrez trouver des graphiques et des données très parlantes sur le trafic et le bruit occasionné.

BULLETIN N°165 - Novembre 2016 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) pour le jeudi 20 octobre 2016 à midi (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 44.